



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 décembre 2024
Français
Original : anglais

Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport porte sur la période du 1^{er} juillet au 30 novembre 2024. On y trouve un aperçu de l'évolution de la situation et des tendances observées en Afrique de l'Ouest et au Sahel, ainsi que des activités menées par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS). On y présente par ailleurs les progrès accomplis en ce qui concerne l'application de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et des informations actualisées sur la situation qui règne dans le bassin du lac Tchad, conformément aux dispositions de la résolution [2349 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité.

II. Évolution de la situation et tendances observées en Afrique de l'Ouest et au Sahel

2. L'environnement politique a continué d'être marqué par des calendriers de transition politique incertains dans les pays en proie à des changements anticonstitutionnels de gouvernement. Le 6 juillet, le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont organisé le premier sommet des chefs d'État de l'Alliance du Sahel à Niamey, au cours duquel ils ont annoncé la création d'une confédération et réaffirmé que leur retrait de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) était « irrévocable ». La Guinée a, elle, affirmé qu'elle ne quitterait pas la Communauté.

3. Les campagnes électorales se sont intensifiées au Ghana, où les principaux candidats aux élections générales du 7 décembre se sont engagés en faveur de la stabilité fiscale, de la création d'emplois, de la transformation économique et de la croissance, de même qu'au Sénégal, qui a tenu des élections législatives le 17 novembre. Les élections législatives en Guinée-Bissau ont quant à elles été reportées. Les élections locales prévues au Cabo Verde en décembre 2024 et l'élection présidentielle qui se tiendra en Côte d'Ivoire en 2025 sont également en cours de préparation. Par ailleurs, des processus de réforme constitutionnelle sont en cours dans plusieurs pays. En Gambie, la publication d'un nouveau projet de constitution a relancé le débat public sur le processus, notamment sur la question des pouvoirs exécutifs de la présidence. Le Togo a poursuivi la mise en œuvre de sa constitution



révisée, tandis qu'en Sierra Leone, un nouvel esprit de collaboration et de solidarité s'est manifesté, comme en témoigne l'application de bonne foi de l'Accord d'unité nationale d'octobre 2023 et des recommandations de la Commission tripartite.

4. La région centrale du Sahel a continué de faire face à des problèmes complexes tels que l'insécurité, l'instabilité politique, les crises humanitaires, la dégradation de l'environnement et les difficultés socioéconomiques. Les conditions de sécurité restent très instables, principalement en raison des activités des terroristes et d'autres groupes armés non étatiques, qui exploitent les revendications locales et la situation d'instabilité pour recruter des membres et lancer des opérations militaires. Malgré les progrès réalisés par la Force multinationale mixte dans le bassin du lac Tchad, les tensions entre certains pays et l'absence de consensus sur l'architecture de sécurité de la région, aggravées par la dynamique géopolitique, ont empêché toute collaboration efficace dans la lutte contre les menaces plus larges que font peser le terrorisme et la criminalité transnationale organisée sur l'ensemble de la région.

5. Les récentes inondations généralisées, notamment au Ghana, au Libéria, au Mali, au Niger et au Nigéria, ont accentué les problèmes de sécurité et les difficultés humanitaires, compromettant davantage les moyens de subsistance et compliquant encore les interventions humanitaires.

A. Politique et gouvernance

6. Au Bénin, un ancien ministre, un homme d'affaires local et le commandant de la Garde républicaine ont été arrêtés le 24 septembre au motif qu'ils préparaient un coup d'État militaire. Le 2 octobre, deux d'entre eux ont été inculpés de « complot contre la sûreté de l'État, corruption de fonds publics et blanchiment d'argent » et placés en détention. En amont des élections générales de 2026 et compte tenu des tensions électorales qui ont marqué l'élection présidentielle de 2021, certains groupes de la société civile, dont le Cadre de concertation des confessions religieuses, ont demandé une relecture consensuelle du code électoral de mars 2024 afin de garantir un processus électoral libre, transparent et inclusif en 2026.

7. Au Burkina Faso, le mandat du Président de la transition, le capitaine Ibrahim Traoré, a été prolongé pour une période de cinq ans par une nouvelle charte de transition. La suspension en 2022 des activités des partis politiques et de la société civile a été maintenue. Le 23 septembre, les autorités de transition ont annoncé avoir déjoué une tentative de déstabilisation à laquelle auraient participé des civils et des militaires résidant en Côte d'Ivoire et en République centrafricaine. Elles ont cité 14 personnes qui auraient été impliquées, dont l'ancien Président de la transition, le lieutenant-colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba, et l'ancien Ministre des affaires étrangères, Djibril Bassolé, et annoncé que plusieurs personnes avaient été arrêtées. Le 11 juillet, le capitaine Traoré a accusé les pays voisins d'héberger des bases militaires de pays tiers afin de déstabiliser le Burkina Faso.

8. À Cabo Verde, à la suite de consultation avec les partis politiques, les élections locales ont été fixées au 1^{er} décembre 2024.

9. En Côte d'Ivoire, en vue de l'élection présidentielle d'octobre 2025, la Commission électorale indépendante a procédé à une révision de la liste électorale du 19 octobre au 10 novembre après avoir procédé à l'installation des commissions électorales locales entre le 22 juillet et le 2 août. Le 9 août, 10 partis politiques d'opposition et deux organisations de la société civile se sont réunis au sein d'un collectif souhaitant l'organisation d'un dialogue inclusif sur le processus électoral. Ils ont également demandé une prorogation de la période de révision de la liste électorale et préconisé une révision de la carte électorale ainsi qu'une réforme de la

Commission électorale indépendante. Un décret présidentiel a été publié, accordant un délai supplémentaire pour l'inscription sur la liste électorale. La période d'inscription a ainsi été prolongée d'une semaine

10. En Gambie, une version révisée du projet de constitution de 2020 a été publiée le 14 août afin que le Parlement puisse en délibérer. Les partis d'opposition et les organisations de la société civile ont critiqué les amendements importants qui y avaient été apportés. La version publiée au journal officiel ne précise notamment pas la date d'entrée en vigueur de la clause rétroactive relative à la limitation du nombre de mandats présidentiels. Elle renforce les prérogatives exécutives de la présidence, supprime le contrôle parlementaire et la confirmation des nominations aux principales institutions gouvernementales et indépendantes et réinstitue le pouvoir présidentiel de nommer cinq membres du Parlement, conformément à la Constitution de 1997 en vigueur, et renforce d'autres prérogatives exécutives de la présidence en habilitant celle-ci à passer outre le mandat de cinq ans du Parlement, à le dissoudre à son gré et à convoquer des élections anticipées. Le nombre de sièges réservés aux femmes au Parlement a également été réduit de moitié dans le projet, passant de 14 à 7.

11. Au Ghana, les préparatifs des élections générales du 7 décembre sont en cours. Le 20 septembre, la Commission électorale a approuvé 13 des 24 candidats à la présidence (9 candidats issus de partis politiques et 4 candidats indépendants), dont 2 femmes. Ce nombre a été ramené à 12 en raison du décès d'une des candidates, que son parti n'a pas été en mesure de remplacer. Une seule candidate demeure donc en lice, contre trois en 2020. Le 1^{er} octobre, une réunion du Comité consultatif interpartis, convoquée par la Commission électorale, a abouti à un accord sur les mesures correctives à prendre pour répondre aux préoccupations soulevées par certaines parties prenantes, notamment le Congrès démocratique national, parti d'opposition, au sujet de la liste électorale. Face à l'impasse dans laquelle s'est trouvé le Parlement au sujet du parti majoritaire, le Président du Parlement a suspendu les séances pour une durée indéterminée, faute de quorum, malgré la décision de la Cour suprême de surseoir à sa décision de déclarer vacants quatre sièges.

12. En Guinée, un nouveau projet de constitution a été dévoilé le 29 juillet. Le Premier Ministre, Amadou Oury Bah, a indiqué que ce projet serait mis aux voix lors d'un référendum avant la fin de l'année 2024, tandis que les élections locales, législatives et présidentielle se tiendraient en 2025. De hauts responsables gouvernementaux ont dit estimer que le Président de la transition, Mamadi Doumbouya, devrait se présenter. Du 23 au 27 septembre, la Commission de la CEDEAO a déployé une mission technique pour « approfondir la collaboration avec la Guinée sur la transition », conformément à la demande faite au soixante-cinquième sommet ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO. Pendant ce temps, le sort des dirigeants du Front national pour la défense de la constitution, Oumar Sylla et Mamadou Billo Bah, qui auraient été arrêtés le 9 juillet, demeure inconnu, de même que le lieu où ils se trouvent.

13. En Guinée-Bissau, les tensions politiques ont persisté, notamment en ce qui concerne la légalité et la légitimité de la Commission électorale nationale et de la Cour suprême de justice. Le 4 novembre, invoquant des retards dans les préparatifs techniques, le Président Umaro Sissoco Embaló a abrogé un décret qui fixait la date des élections législatives au 24 novembre 2024. Si aucune nouvelle date n'a été annoncée, la Cour suprême de justice a rejeté les candidatures des deux principales coalitions politiques le 7 novembre en raison d'« irrégularités » qui n'avaient pas été corrigées. Entre-temps, le 20 septembre, le Président élu du Parlement dissous, Domingos Simões Pereira, avait convoqué une réunion de la commission parlementaire permanente, au cours de laquelle s'étaient notamment tenues des délibérations sur la Cour suprême. M. Embaló a averti que la commission n'était pas

habilitée à tenir cette réunion. Le 23 septembre, après avoir été escortée par les forces de sécurité, la deuxième Vice-Présidente élue, Adja Satu Camará, a pris la présidence du Parlement par intérim. Elle a par la suite convoqué une réunion de la commission permanente le 8 novembre.

14. Au Libéria, la période a été marquée par des audits des dépenses publiques et des initiatives de lutte contre la corruption. Ces activités ont exacerbé les tensions politiques, menant à une impasse à la Chambre des représentants. Le 17 octobre, les législateurs ont tenté d'évincer le Président de la Chambre des représentants, alléguant un conflit d'intérêts. La Commission de lutte contre la corruption du Libéria a ouvert une enquête sur les allégations de corruption entourant l'impasse.

15. Au Mali, le décret du 10 avril suspendant les activités des partis politiques et des organisations de la société civile a été levé le 10 juillet. Les 15 et 16 juillet, les partis politiques et les organisations de la société civile ont boycotté une réunion de l'Autorité indépendante de gestion des élections, qui visait à relancer les consultations sur le calendrier électoral. Ils ont demandé une nouvelle fois que soit organisé un processus électoral pleinement inclusif et transparent. Le 23 août, les autorités nationales ont déclaré l'état de catastrophe nationale à la suite des inondations causées par de fortes pluies. Le 19 septembre, le Procureur général a fait appel de la décision de remise en liberté de plusieurs dirigeants de l'opposition arrêtés le 11 juin. Plus de quatre mois après leur arrestation, les 11 dirigeants politiques des partis et groupements signataires de la Déclaration du 31 mars n'ont toujours pas été libérés. Pour favoriser la paix et la réconciliation, les autorités ont organisé des consultations avec les chefs traditionnels et religieux le 22 juillet. Dans le prolongement du dialogue inter-maliens conclu en mai, une commission procède actuellement à la rédaction d'une charte nationale pour la paix et la réconciliation, qui doit encore être soumise au Président de la transition, Assimi Goïta. Le 20 novembre, à la suite des critiques que le Premier Ministre, Choguel Kokalla Maïga, avait ouvertement formulées à l'encontre des autorités militaires, M. Goïta a annoncé, dans un décret lu à la télévision d'État, qu'il était « mis fin aux fonctions du Premier Ministre et des membres du gouvernement ». Le 21 novembre, Abdoulaye Maïga a été nommé Premier Ministre.

16. En Mauritanie, le 4 juillet, le Conseil constitutionnel a proclamé les résultats de l'élection présidentielle du 29 juin, validant la victoire du Président sortant, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, qui l'a emporté avec 56,1 % des voix, devant le parlementaire Biram Dah Abeid, qui en a obtenu 22,1 %. Bien que M. Abeid n'ait pas déposé de recours formel, les manifestations qui ont suivi sa contestation des résultats ont fait trois morts dans la ville de Kaédi, dans le sud du pays. Le 5 août, M. Ghazouani a nommé un nouveau gouvernement dirigé par le Premier Ministre, Mokhtar Ould Diay, qui s'est engagé à renforcer l'état de droit, le développement durable, le développement du capital humain, la sécurité et la cohésion sociale. Le nouveau gouvernement a également exprimé son intention d'organiser un dialogue inclusif. Le 12 août, la cour d'appel de Nouakchott a rejeté la demande de mise en liberté provisoire de l'ancien Président Mohamed Ould Abdel Aziz, qui avait été condamné pour blanchiment d'argent et enrichissement illicite en décembre 2023.

17. Au Niger, dans le cadre des activités de communication du pays avec les pays d'Afrique du Nord, le Premier Ministre, Ali Mahamane Lamine Zeine, a conclu une visite de trois jours à Alger le 13 août, au cours de laquelle il avait rencontré le Président algérien, Abdelmadjid Tebboune. Le 28 août se sont ouvertes les audiences relatives aux accusations de haute trahison et d'atteinte à la sécurité nationale portées contre l'ancien Président Mohamed Bazoum, qui était toujours en détention. Malgré une décision de justice du 29 juillet demandant leur libération sous caution, quatre anciens ministres du gouvernement de M. Bazoum étaient également toujours en

détention. Les relations entre le Niger et le Bénin se sont améliorées, comme en témoigne la reprise des exportations du pétrole nigérien via le nouveau port de Sèmè au Bénin. Cette évolution fait suite à la visite des anciens Présidents du Bénin, Boni Yayi et Nicéphore Soglo, à Niamey, fin juin, et à la rencontre entre une délégation nigérienne et le Président béninois, Patrice Talon, à Cotonou, le 25 juillet.

18. Au Nigéria, les réformes économiques et financières en cours ont déclenché des manifestations à l'échelle nationale en août et en octobre. Des violences, des pertes humaines et des destructions de biens ont entaché ces manifestations, qui se déroulées dans tout le pays du 1^{er} au 10 août. De nombreux manifestants ont été arrêtés et placés en détention, et certains étaient jugés au moment de l'établissement du présent rapport. Le 4 août, dans une allocution à la nation, le Président, Bola Ahmed Tinubu, s'est dit conscient des frustrations des citoyens, tout en soulignant la nécessité du dialogue et du maintien de l'ordre public. Il a réaffirmé qu'il s'engageait à poursuivre les réformes macroéconomiques et financières pour améliorer la gouvernance, la prospérité et la stabilité du pays, et rappelé les mesures palliatives adoptées par le Gouvernement. L'État d'Edo a tenu son élection gouvernorale hors cycle, qui a abouti à l'élection, le 21 septembre, d'un gouverneur issu du parti au pouvoir, le All Progressives Congress. Le parti d'opposition Peoples Democratic Party a contesté les résultats. Le 23 octobre, M. Tinubu a procédé à un important remaniement ministériel visant à améliorer l'efficacité de son administration. Son nouveau cabinet, composé de 48 membres, ne compte que 7 femmes, ce qui représente une baisse par rapport au premier cabinet, qui en comptait 8.

19. Au Sénégal, le Président, Bassirou Diomaye Faye, a entrepris des réformes de gouvernance et procédé à des contrôles des dépenses publiques et à des audits dans les secteurs pétrolier, gazier et minier. Dans le cadre d'un forum national sur l'état de droit qu'il a convoqué, a été présenté le 4 juillet un rapport contenant des recommandations visant à renforcer le système judiciaire. Conformément aux dispositions constitutionnelles, et en vue d'obtenir la majorité parlementaire nécessaire pour faire passer ses initiatives de réforme, M. Faye a dissous l'Assemblée nationale le 12 septembre. Le 17 septembre, une nouvelle entité a été créée pour lutter contre la criminalité financière et les infractions connexes, sur fond d'allégations de poursuites contre des personnes liées à la précédente administration. Le 26 septembre, le Premier Ministre, Ousmane Sonko, a déclaré que les chiffres budgétaires et économiques communiqués par l'administration du précédent Président, Macky Sall, étaient inexacts. Le 17 novembre, le Sénégal a organisé des élections législatives pacifiques, avec 41 listes électorales en lice pour 165 sièges à l'Assemblée nationale monocamérale. Selon les résultats provisoires publiés le 21 novembre, le parti de M. Sonko, les Patriotes africains du Sénégal pour le travail, l'éthique et la fraternité, a obtenu 130 sièges, tandis que la coalition de M. Sall, Takku Wallu Sénégal, est arrivée en deuxième position avec 16 sièges.

20. En Sierra Leone, comme suite à l'Accord d'unité nationale conclu en octobre 2023 entre le All People's Congress, principal parti d'opposition, et le Gouvernement, le comité interpartis chargé de l'examen des systèmes électoraux et des organes de gestion a présenté, le 1^{er} juillet, un rapport contenant 80 recommandations, notamment sur les réformes juridiques et institutionnelles du cadre électoral à entreprendre. Dans le cadre de la mission d'évaluation qu'ils ont effectuée du 14 au 18 octobre, les garants moraux internationaux de l'Accord (CEDEAO, Union africaine, Commonwealth et UNOWAS) ont constaté des progrès dans la mise en œuvre des recommandations et exhorté les parties à l'Accord à accélérer encore leurs efforts. Le 27 septembre, la Sierra Leone a signé un accord de 480 millions de dollars avec la Millenium Challenge Corporation des États-Unis afin de renforcer son secteur énergétique. La mise en œuvre de l'accord est conditionnée aux progrès réalisés dans la réforme de la gouvernance.

21. Au Togo, à la suite de la promulgation en mai du projet de modification de la Constitution, qui fait passer le pays à un régime parlementaire, le Président, Faure Gnassingbé, a reconduit Victoire Tomegah Dogbé au poste de Première Ministre le 1^{er} août afin qu'elle dirige le gouvernement de transition chargé de mettre en place les institutions créées en vertu de la nouvelle loi fondamentale. Le 23 août, dans le cadre de sa stratégie de décentralisation de l'administration publique, le Gouvernement a nommé des gouverneurs à la tête des cinq régions.

B. Situation en matière de sécurité

22. La situation en matière de sécurité dans la région a continué d'être marquée par des activités terroristes, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, affilié à Al-Qaïda, et l'État islamique du Grand Sahara, tous deux actifs dans la région du Liptako-Gourma au Sahel central, constituant les principales menaces pour la sécurité au Sahel et dans la région plus large de l'Afrique de l'Ouest. Selon le projet Armed Conflict Location and Events Data (ACLED), 1 535 personnes – civils, militaires, membres de groupes armés et autres – ont été tuées au Burkina Faso entre juillet et octobre, un chiffre similaire à celui enregistré au cours de la même période en 2023. Après une baisse du nombre de morts entre mai et juillet, la violence a éclaté en août à la suite d'attaques majeures du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans. Le 9 août, un convoi de défense a été attaqué près de Nassougou (province de Gourma, région de l'Est), tuant 148 personnes. Le 24 août, un attentat perpétré à Barsalogo (province de Sanmatenga, région du Centre) aurait fait 200 morts et 140 blessés. Le 30 août, plusieurs sites ont été touchés par des frappes coordonnées, notamment une base de volontaires de la défense civile à Barga (13 morts), un site à Yondé (10 morts) et une base de sécurité à Bam, qui a subi des dommages importants.

23. Le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans et le Cadre stratégique permanent pour la défense du peuple de l'Azawad, signataire de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, continuent d'être actifs au Mali, où ils mènent des attaques moins nombreuses mais plus meurtrières. Entre juillet et octobre 2024, 1 190 victimes ont été recensées, dont la majorité au mois de juillet, contre 1 566 sur la même période en 2023. Le 21 juillet, par exemple, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans aurait lancé une attaque contre Dembo, près de Bankass, dans le centre du Mali, tuant une vingtaine de personnes. Du 25 au 27 juillet, les forces de défense maliennes et des éléments de soutien étrangers ont affronté le Cadre stratégique permanent pour la défense du peuple de l'Azawad à Tin-Zaouatène, dans la région de Kidal, près de la frontière algérienne, faisant un nombre indéterminé de morts et de blessés. Dans le cadre du premier attentat de grande ampleur perpétré à Bamako depuis 2015, le 17 septembre, le Groupe a lancé des attaques contre une école de gendarmerie et l'aéroport de Bamako, qui auraient fait un nombre important de victimes et endommagé considérablement des avions, dont deux appareils du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies. Les anciens camps de la MINUSMA situés à Gao, Tombouctou et Kidal ont également été attaqués par le Groupe entre le 6 et le 8 octobre. Face à ces attaques, l'armée malienne a intensifié ses opérations dans le nord du pays.

24. Au Niger, le projet Armed Conflict Location and Events Data a recensé 467 victimes entre juillet et octobre, contre 404 sur la même période en 2023. Comme au Mali, le nombre de morts a atteint son pic en juillet. Selon l'armée nigérienne, lors des trois attaques menées entre le 15 et le 17 septembre dans plusieurs localités, dont Tillabéri, au moins 12 soldats ont été tués et 30 ont été blessés. Parmi les assaillants figuraient des militants du Mouvement patriotique pour la liberté et la justice, une scission du Front patriotique de libération, un groupe armé qui déclare lutter pour la libération du Président déchu, M. Bazoum.

25. Le Bénin et le Togo ont continué à subir des attaques violentes dans les régions limitrophes du Sahel central. Dans le nord du Bénin, le 24 juillet, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans a revendiqué une attaque dans le Parc national du W, qui aurait fait sept victimes parmi les membres du personnel de sécurité et cinq parmi les gardes forestiers. Le 15 septembre, deux policiers ont été tués dans une embuscade près du poste de police de Karimama, dans le département de l'Alibori. Au Togo, le 20 juillet, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans a revendiqué une attaque contre un avant-poste militaire à Kpinkankandi, qui aurait causé la mort de 12 soldats. Le 6 août, une attaque perpétrée près de Kankanti au moyen d'un engin explosif improvisé télécommandé, également revendiquée par le Groupe, a entraîné la mort de plusieurs soldats.

26. Dans les pays du bassin du lac Tchad, l'utilisation d'engins explosifs improvisés et les attentats-suicides ont continué à représenter des problèmes de taille pour les forces de sécurité et les civils. Ces problèmes sont aggravés par les affrontements intercommunautaires, les enlèvements et d'autres activités militantes et criminelles. Les attentats-suicides perpétrés dans la zone d'administration locale de Gwoza le 29 juin et dans celle de Konduga le 31 juillet (toutes deux dans l'État de Borno) ont fait 32 et 16 morts. Bien qu'elles n'aient pas été revendiquées, ces attaques, menées selon le même *modus operandi* que celui de Boko Haram et de la Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique, font craindre une recrudescence de la violence. Le 1^{er} septembre, des membres présumés de Boko Haram ont frappé la communauté de Mafa dans l'État de Yobe, faisant un nombre inconnu de victimes. Les mesures concertées qui ont été prises pour renforcer la sécurité ont permis d'enregistrer quelques progrès. La Force multinationale mixte a indiqué qu'entre janvier et septembre, elle avait « neutralisé » au moins 140 extrémistes violents présumés, tandis que 57 avaient été arrêtés et 176 s'étaient rendus.

27. Des États Membres ont renforcé leurs accords bilatéraux afin de combattre les problèmes de sécurité. Le 28 août, les chefs de la défense du Niger et du Nigéria ont signé à Niamey un mémorandum d'accord visant à intensifier la coopération contre le terrorisme dans le bassin du lac Tchad, le Niger reprenant sa participation à la Force multinationale mixte. Le 10 septembre, le Ministre ghanéen de la sécurité nationale a rencontré le Ministre burkinabé des affaires étrangères à Ouagadougou afin d'améliorer la coopération en matière de sécurité et le soutien apporté aux réfugiés burkinabés. Le 6 septembre, le chef d'état-major général de l'armée libyenne s'est rendu au Niger pour renforcer la coopération militaire et la sécurité aux frontières. Le 23 septembre, le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont signé un accord avec l'agence aérospatiale russe afin d'acquérir des satellites de communication leur permettant de renforcer la surveillance et la sécurité de leurs frontières ainsi que leurs communications.

28. Les saisies de drogues par les services de répression en Afrique de l'Ouest se sont poursuivies. Le 11 juillet, les douaniers sénégalais ont confisqué plus de 360 kilos de cocaïne à Koumpentoum, dans la région de Tambacounda, dans le cadre de la troisième saisie importante de cocaïne depuis janvier. Le 7 septembre, un avion transportant 2,6 tonnes de cocaïne a été saisi par la police judiciaire à l'aéroport de Bissau. Sa cargaison, considérée comme la saisie la plus importante jamais réalisée, a été incinérée de manière sécurisée, avec le concours de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

29. Dans le golfe de Guinée, les actes de piraterie maritime et les vols à main armée sont restés à un niveau faible, l'Organisation maritime internationale n'ayant signalé qu'une seule tentative de vol au cours de la période considérée.

C. Contexte socioéconomique

30. Dans un rapport publié en juillet, le Fonds monétaire international a revu à la baisse les projections de croissance globale pour l'Afrique subsaharienne, principalement en raison d'une révision à la baisse des perspectives de croissance au Nigéria. Les problèmes de gouvernance, l'inflation élevée et la menace constante que représentent les activités terroristes ont notamment entravé l'efficacité des réformes économiques dans le plus grand pays d'Afrique de l'Ouest. En raison principalement de la situation politique incertaine, le Fonds a également abaissé ses prévisions pour le Sénégal pour la deuxième fois, malgré le début de l'exploitation commerciale du pétrole du pays à la fin du mois de juin. Dans un rapport publié le 1^{er} octobre, la Banque mondiale a indiqué que l'incertitude liée au changement anticonstitutionnel de gouvernement au Niger avait fortement réduit la croissance économique, qui avait chuté à 2 %, alors que les projections initiales prévoient une croissance allant jusqu'à 12 % pour 2024. L'inflation est également restée supérieure à 20 % au Ghana et en Sierra Leone, contribuant au désenchantement politique au Ghana à l'approche des élections de décembre 2024. Le 12 juin, le Ghana a obtenu une baisse de 37 % de sa dette de 13 milliards de dollars après des négociations soutenues, tandis que la Sierra Leone et le FMI ont conclu un accord le 20 septembre qui permettra au pays de bénéficier d'une nouvelle facilité de 253 millions de dollars.

D. Situation humanitaire

31. Les crises multidimensionnelles et interdépendantes qui sévissent en Afrique de l'Ouest et au Sahel continuent de contribuer à la détérioration de la situation humanitaire. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires avait estimé à 48,6 millions le nombre de personnes dans la région qui souffriraient d'insécurité alimentaire au cours de la période critique de soudure entre juin et août, un chiffre en hausse par rapport à l'estimation de 42,9 millions qui avait été faite pour la même période en 2023, principalement en raison de l'aggravation de la situation au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigéria. Selon le Bureau, sur l'ensemble de l'année 2024, 25,8 millions de personnes dans les quatre pays auront besoin d'une assistance et d'une protection humanitaires.

32. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, les déplacements internes et transfrontières ont augmenté d'environ 5 %. Au 30 septembre, on comptait plus de 6,5 millions de personnes déplacées au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigéria (contre 6,2 millions au cours de la période précédente). En outre, il y avait environ 690 000 réfugiés et demandeurs d'asile dans ces pays (contre 630 000 auparavant), plus environ 150 000 en Mauritanie (soit une hausse de 43 000) et environ 143 000 au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Togo (soit une hausse de 23 000).

33. Les fortes pluies ont entraîné de graves inondations qui ont provoqué la destruction d'infrastructures, telles que des barrages, et la perte de vastes surfaces agricoles, ce qui a engendré des pertes économiques considérables et une insécurité alimentaire dans la région. Des maisons et des établissements d'enseignement et de santé ont également été détruits. Au 20 novembre, plus de 3,7 millions de personnes en Afrique de l'Ouest avaient été touchées par des inondations extrêmes en 2024, dont 1,5 million au Niger et environ 1,3 million au Nigéria, suivis du Mali (370 000), de la Guinée (175 000), du Sénégal (103 000) et du Libéria (51 000), entre autres pays. Au moins 833 personnes ont trouvé la mort à cause de ces inondations. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, on compte plus de 878 000 personnes déplacées, notamment au Nigéria (729 000), au Sénégal (56 000), au Libéria (51 000), au Mali (18 000) et en Mauritanie (12 500). L'épidémie de choléra

qui est apparue aggrave encore la situation. Le Programme alimentaire mondial a alerté sur le fait que les inondations aggravaient l'insécurité alimentaire dans ces pays.

34. En raison de l'insécurité qui sévit au Burkina Faso, au Mali et au Niger, plus de 8 200 écoles sont restées fermées (dont plus de la moitié au Burkina Faso). Garantir l'accès aux services de base, en particulier pour les plus vulnérables, reste une priorité, alors même que les centres de santé demeurent fermés dans nombre de zones où règne l'insécurité. Au 18 novembre, 45 % des 3,2 milliards de dollars nécessaires pour les plans d'intervention humanitaire visant à aider 15 millions de personnes au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigéria avaient été reçus. Sans financement supplémentaire, des millions de personnes vulnérables seront privées d'une aide vitale.

E. Droits humains

35. Les vastes restrictions mises en place dans les quatre pays sous régime militaire sont restées en vigueur. Au Burkina Faso, en Guinée et au Niger, les activités politiques sont restées suspendues, tandis que l'interdiction au Mali a été levée le 10 juillet. Les organisations de défense des droits humains ont constaté des enlèvements et des disparitions forcées, notamment au Burkina Faso et en Guinée. En outre, des acteurs de la société civile, des journalistes, des magistrats et des acteurs politiques ont été enrôlés de force dans les forces armées. Le 2 septembre, les autorités guinéennes ont annoncé la suspension de la délivrance et du renouvellement des agréments aux organisations de la société civile, tandis que l'interdiction des manifestations publiques décrétée en 2022 est restée en vigueur. Au Mali, la situation des droits humains est restée marquée par l'arrestation et la détention d'acteurs de la sphère politique et de la société civile ainsi que par les poursuites engagées à leur rencontre. Le 8 juillet, un haut fonctionnaire malien, Boubacar Karamoko Traoré, a été condamné à un an de prison par un tribunal de Bamako pour « atteinte au crédit de l'État », « diffusion de propos mensongers de nature à troubler la paix publique » et « outrage à magistrats », au motif qu'il avait publié un mémorandum dans lequel son mouvement politique critiquait ouvertement les autorités maliennes de transition. Il a été libéré le 2 septembre, sa peine ayant été réduite à trois mois par la Cour d'appel de Bamako. Le 3 octobre, Youssouf Daba Diawara, acteur de la société civile, a été poursuivi pour « opposition à l'autorité légitime » après avoir été arrêté le 12 juillet en raison de sa participation à une manifestation pacifique à Bamako en juin. Il a été libéré le 5 octobre.

36. Le rétrécissement de l'espace politique et civique dans certains pays de la région demeure préoccupant, les citoyens, les opposants politiques et les journalistes étant de plus en plus souvent arrêtés au titre de lois destinées à lutter contre le terrorisme, la cybercriminalité ou les informations fallacieuses. Au Niger, le nouvel instrument juridique relatif aux infractions liées à la cybercriminalité, adopté le 7 juin, et celui relatif à la création d'une base de données des personnes soupçonnées de terrorisme, adopté le 27 août, soulèvent des questions quant à la présomption d'innocence et à la possibilité de sanctions sévères. En Côte d'Ivoire, le 14 août, des groupes de la société civile ont saisi la Rapporteuse spéciale sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association, dénonçant un décret du 14 juin qui, selon eux, porterait atteinte aux libertés fondamentales.

37. Steve Amoussou, un ressortissant béninois soupçonné d'être le cyberactiviste « Frère Hounvi », a été appréhendé le 12 août à Lomé, puis transféré au Bénin, où il est poursuivi pour « harcèlement par voie électronique, initiation et publication de fausses nouvelles ». Le 6 septembre, la Ligue bissau-guinéenne des droits de l'homme

a organisé une veillée pour protester contre les congédiements, les mises à la retraite et les suspensions de juges, y compris de juges de la Cour suprême, qu'ils considéraient comme abusifs, ainsi que contre l'exclusion de membres du Parlement du Conseil supérieur de la justice. La décision du Tribunal militaire du 19 juillet de libérer toutes les personnes impliquées dans la tentative de coup d'État du 1^{er} février 2022 n'a pas encore été exécutée.

38. Au Sénégal, des groupes de la société civile ont accusé le Gouvernement d'intimider les opposants politiques en arrêtant les personnes accusées de diffusion de fausses nouvelles et de diffamation des autorités. En Gambie, les arrestations et les détentions de personnes considérées comme ayant critiqué le Président ou le Gouvernement se poursuivent, l'exemple le plus récent étant celui des deux journalistes, Musa Sheriff et Momodou Justice Darboe, qui ont été arrêtés le 26 septembre pour avoir rapporté que le Président, Adama Barrow, planifiait sa sortie en amont des élections de 2026. Ils ont été jugés comme suite à une plainte pour diffamation déposée par M. Barrow. Le 2 octobre, des organisations internationales de défense des droits humains se sont dites préoccupées par les « tactiques d'intimidation » auxquelles il était fait constamment recours pour étouffer la liberté d'expression et demandé au Gouvernement d'abandonner toutes les charges retenues contre les journalistes. Le 4 novembre, le Président a abandonné les poursuites à la suite d'une réunion avec l'Union de la presse gambienne et les organisations de médias qui lui sont associées.

39. Au cours de la période considérée, des progrès appréciables ont été réalisés en matière de justice transitionnelle, en particulier en Gambie, en Guinée et au Libéria. Selon sa commission nationale des droits de l'homme, la Gambie a progressé dans l'application des recommandations de la Commission vérité, réconciliation et réparations. Si le Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO a décidé, le 3 juillet, de reporter la décision relative au statut d'une Cour hybride CEDEAO-Gambie, les préparatifs se sont poursuivis dans le pays en vue de la création d'un tribunal pour les crimes commis sous l'ancien Président, Yahya Jammeh. En Guinée, dans le jugement rendu le 31 juillet concernant les événements survenus au stade de Conakry le 28 septembre 2009, d'anciens hauts fonctionnaires ont été reconnus coupables, entre autres, de crimes contre l'humanité, une décision qui contribue à amener les auteurs de crimes passés à répondre de leurs actes. Au Libéria, le Président, Joseph Boakai, a nommé le nouveau directeur exécutif du Bureau de la Cour des crimes de guerre et des crimes et délits économiques le 1^{er} novembre.

40. En ce qui concerne d'autres questions relatives aux droits humains, en Gambie, les parlementaires ont voté le 15 juillet en faveur du maintien de l'interdiction des mutilations génitales féminines adoptée en 2015, dans un contexte marqué par une régression préoccupante des droits des femmes. Au Sénégal, le 24 septembre, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité un projet de loi visant à créer une commission nationale des droits de l'homme plus forte, qui remplacerait l'actuel Comité des droits de l'homme, considéré comme insuffisamment indépendant. En Mauritanie, le 10 septembre, l'Assemblée nationale a établi un tribunal spécialisé dans la lutte contre l'esclavage et la traite des êtres humains.

F. Questions de genre et questions liées à la jeunesse

41. Des progrès ont été faits en ce qui concerne la participation des femmes à la prise de décisions. L'adoption d'un projet de loi sur l'action positive en matière d'équité des genres par le Parlement ghanéen le 30 juillet représente une étape importante dans la participation des femmes à la vie publique, puisque le projet de loi prévoit un niveau de représentation d'au moins 40 %, qui doit progresser jusqu'à

50 % d'ici à 2030. Le 19 septembre, le Président, Nana Akufo-Addo, a promulgué le projet de loi. Le 30 juillet, le Burkina Faso, le Mali et le Niger sont convenus de mettre en place un cadre de concertation pour coordonner les initiatives de promotion des droits des femmes et de l'égalité des genres.

42. Certains pays se sont employés à rendre opérationnel et à institutionnaliser le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, notamment le Nigéria, où une évaluation interne a été réalisée. Le Bénin, le Nigéria et le Togo ont également lancé ou appuyé des initiatives menées par des jeunes visant à renforcer la cohésion et à améliorer le dialogue communautaire pour lutter contre l'extrémisme violent dans leurs régions septentrionales.

III. Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

A. Bons offices et missions spéciales du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

43. Au cours de la période considérée, le Représentant spécial s'est efforcé de favoriser le consensus et de rétablir la confiance entre les dirigeants régionaux compte tenu de l'impasse dans laquelle se trouve la CEDEAO et les pays de l'Alliance des États du Sahel, tout en encourageant publiquement les efforts visant à surmonter les clivages dans l'intérêt des responsabilités collectives et partagées. Tout au long des échanges qu'il a eus, il a souligné la nécessité de collaborer au niveau régional selon une approche pragmatique et novatrice pour remédier aux problèmes interdépendants avec lesquels la région du Sahel central était aux prises au niveau politique et sur le plan de la sécurité, notamment en raison du terrorisme et de la criminalité transnationale, et demandé aux partenaires internationaux d'apporter un soutien durable et coordonné pour répondre aux besoins en constante évolution des pays en matière de sécurité et d'aide humanitaire.

44. À la session ministérielle du Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO et à l'occasion du sommet ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, qui se sont tenus à Abuja le 3 et le 7 juillet, respectivement, le Représentant spécial s'est félicité du soutien apporté aux efforts qu'il déployait et a souligné qu'il importait de trouver un terrain d'entente pour surmonter les clivages au sein de la CEDEAO. Afin de préserver les acquis de l'intégration régionale, il a épaulé l'envoyé du Président sénégalais, Abdoulaye Bathily, dans sa mission. Il a également encouragé les pays de l'Alliance des États du Sahel à participer aux discussions sur la réforme de la CEDEAO et à aider l'organisation à s'adapter pour faire face aux défis multiformes de la région.

45. Le 5 juillet, le Représentant spécial a rencontré M. Akufo-Addo afin de donner un souffle nouveau à l'initiative d'Accra, mécanisme clé de collaboration en matière de sécurité, et de mettre un frein à l'insécurité qui se propageait dans les États côtiers. Les 17 et 18 septembre, il a rencontré les Présidents du Togo et du Bénin, qui ont tous deux salué ses initiatives visant à rétablir progressivement la confiance entre l'Alliance des États du Sahel et la CEDEAO, ainsi qu'entre l'Alliance et les États côtiers, moyennant une collaboration concrète autour de préoccupations communes. Par la suite, il a tenu des consultations le 29 octobre à Accra avec le Secrétaire général par intérim de l'Initiative d'Accra afin de réfléchir sur les moyens de redynamiser ce cadre régional de façon qu'il devienne un dispositif viable de coopération régionale en matière de sécurité.

46. Au Ghana, dans la perspective des élections du 7 décembre, le Représentant spécial a régulièrement échangé avec les parties prenantes nationales afin de promouvoir un processus inclusif et transparent, aussi bien pendant la visite qu'il avait effectuée du 4 au 6 juillet que dans le cadre des forums de parties prenantes organisés dans tout le pays par le Conseil national pour la paix, le but étant d'élargir le soutien à la campagne « Je m'engage pour la paix » menée par le Conseil.

47. Dans le prolongement des missions qu'il avait effectuées avant les élections du 29 juin en Mauritanie, le Représentant spécial a assisté à la prestation de serment de M. Cheikh El Ghazouani le 1^{er} août, avec lequel il a discuté des efforts conjoints à déployer pour promouvoir la paix et la sécurité. Après les élections, il a plaidé pour que le pays mène un dialogue afin de remédier aux problèmes auxquels il faisait face et de renforcer la cohésion sociale.

48. Dans un contexte de tensions latentes au Libéria, comme suite à la décision prise par le pays de lutter contre la corruption et de créer le Bureau de la Cour des crimes de guerre et des crimes et délits économiques, le Représentant spécial est retourné à Monrovia les 12 et 13 septembre, où il a rencontré le Président, des dirigeants politiques et des partenaires internationaux. Il a salué les progrès démocratiques du pays et souligné la nécessité d'aider celui-ci à ne pas laisser les crimes du passé sans suite, étant donné qu'il s'agit là d'un élément important de la réconciliation nationale. Collaborant étroitement avec la CEDEAO pour désamorcer les tensions dans le pays, il a demandé qu'on aide le Libéria à répondre à ses besoins de développement à long terme et qu'on apporte une réponse coordonnée à l'afflux récent de ressortissants burkinabés.

49. Dans le cadre de la mission conjointe des garants moraux internationaux de l'Accord d'unité nationale, le Représentant spécial est retourné à Freetown du 14 au 18 octobre afin d'exhorter les parties à unir leurs efforts aux fins de la mise en œuvre de l'Accord et de les engager une nouvelle fois à renforcer la confiance et à promouvoir un dialogue inclusif pour une paix, une unité et une stabilité durables.

B. Commission mixte Cameroun-Nigéria

50. Le 27 juin, à sa sixième session extraordinaire, présidée par le Représentant spécial, la Commission mixte Cameroun-Nigéria a salué la décision du Nigéria de renoncer à saisir la Cour internationale de Justice pour l'interprétation du texte en ce qui concerne le règlement des trois derniers points de désaccord. La Commission a confié à la Sous-Commission chargée de la démarcation la tâche de trouver des solutions pour les trois zones et approuvé un plan de réalisation pour que les activités de démarcation soient menées à bien avant la fin de 2025. Les interlocuteurs nationaux et les homologues de l'ONU ont également validé la réalisation d'une évaluation complète des besoins restants en matière de consolidation de la paix afin d'orienter les interventions à mener en faveur des populations concernées par la démarcation de la frontière dans les deux pays. L'UNOWAS et l'Organisation internationale pour les migrations sont convenues de lever des fonds pour financer des projets de développement le long de la frontière commune.

C. Renforcement des partenariats régionaux et sous-régionaux dans le cadre de la lutte contre les menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité

51. L'UNOWAS a continué de collaborer avec des partenaires régionaux, notamment la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano. Dans le cadre de leur programme

de travail commun, la CEDEAO et l'UNOWAS ont mené plusieurs missions conjointes d'évaluation technique, notamment au Ghana, du 21 au 27 juillet, afin d'y recenser les obstacles à la tenue des prochaines élections et de recommander des solutions, ainsi qu'au Sénégal, du 13 au 19 octobre. Les 21 et 22 juillet, l'UNOWAS a participé à une réunion des ministres des affaires étrangères, des finances et de la défense des pays membres de l'Union du fleuve Mano, organisée à Monrovia, au cours de laquelle ont été examinés les moyens de promouvoir une « réponse plus coordonnée aux défis en matière de sécurité et de développement ». Après la signature d'un cadre de coopération entre l'UNOWAS et l'Union en mars, le Représentant spécial s'est entretenu avec le Président libérien, le 12 septembre, au sujet de la manière d'accroître l'influence de l'Union sur la paix et la stabilité dans la région. Le 30 septembre, la Représentante spéciale adjointe a participé virtuellement à une réunion de haut niveau avec l'Union, la Banque africaine de développement et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents de la région afin de discuter des efforts conjoints à déployer pour lutter contre la fragilité et renforcer la résilience dans la sous-région. En outre, le 26 juillet, l'UNOWAS a organisé une réunion technique avec le secrétariat exécutif de l'Initiative d'Accra, en amont des consultations que le Représentant spécial a tenues avec les Présidents du Bénin et du Togo en septembre.

52. Afin d'évaluer la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a effectué des visites d'évaluation en Mauritanie du 17 au 21 octobre, au Ghana du 4 au 8 novembre, avec la participation de la Représentante spéciale adjointe, et en Côte d'Ivoire du 11 au 13 novembre.

53. L'UNOWAS et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale ont continué de renforcer leur collaboration afin de combattre les menaces transrégionales qui pèsent sur la paix et la sécurité. Le 11 octobre, ils ont tenu des consultations pour examiner diverses activités transrégionales dans le cadre de leur plan de travail annuel commun de 2024 et organisé des visites et entretiens conjoints.

54. L'UNOWAS a continué d'apporter un appui au secteur de la sécurité et aux processus de réforme connexes en menant des activités de sensibilisation de haut niveau et en offrant une assistance technique. Dans le cadre de l'évaluation globale de l'assistance apportée par l'ONU à la réforme du secteur de la sécurité au cours des dix dernières années, des examens de pays ont été réalisés pour le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie et la Guinée. Du 2 au 5 juillet, l'UNOWAS et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ont organisé à Dakar un atelier d'échange de données d'expérience entre les acteurs de la réforme du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest et leurs homologues de la République démocratique du Congo. L'UNOWAS a également contribué à l'élaboration du cours sur la réforme du secteur de la sécurité proposé par le United States Institute of Peace et, le 30 juillet, a signé un accord de coopération avec l'École de maintien de la paix Alioune Blondin Beye à Bamako. Le 17 septembre, la Représentante spéciale adjointe s'est entretenue avec des partenaires afin de faire le point sur le Mécanisme intégré de stabilité des frontières en Afrique de l'Ouest mis en place en 2023, une structure multilatérale qui coordonne des projets de renforcement des capacités distincts mais complémentaires financés par la communauté internationale et dirigés conjointement par l'Organisation internationale pour les migrations, le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation internationale de police criminelle.

1. Dialogue et échanges avec l'Alliance des États du Sahel

55. Entre le 17 et le 27 juillet, le Représentant spécial a accompagné la Vice-Secrétaire générale dans ses visites au Burkina Faso, en Guinée, au Mali, au Niger,

au Nigéria et au Sénégal. Au cours des visites qu'elle a effectuées, celle-ci s'est entretenue avec les autorités nationales au sujet de la situation politique, humanitaire et socioéconomique des pays ainsi que de la coopération régionale et internationale, et a encouragé à faire des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les discussions ont également porté sur les mesures que l'ONU pouvait prendre pour mieux faire face aux difficultés persistantes que posait le développement, renforcer les partenariats et faire en sorte que les groupes les plus vulnérables continuent de bénéficier d'un appui au moyen d'approches intégrées. Elles ont mis en évidence les possibilités de favoriser le dialogue et la collaboration entre l'ONU et les pays.

2. Échanges au sujet du bassin du lac Tchad

56. Le 20 septembre, à N'Djamena, le comité de pilotage de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram a validé le projet de stratégie révisée, qui doit être approuvé par le Conseil des ministres de la Commission du bassin du lac Tchad. Les mesures prioritaires à mettre en œuvre pour 2025 ont également été définies.

3. Piraterie et vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée

57. L'UNOWAS et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale ont progressé dans l'évaluation des modalités de la mise en œuvre opérationnelle de l'architecture de Yaoundé pour la sûreté et la sécurité maritime, évaluation qui devrait être achevée au début du mois de décembre.

4. Effets néfastes des changements climatiques

58. L'UNOWAS a aidé l'Autorité du Liptako-Gourma à élaborer et à valider des stratégies nationales pour le climat, la paix et la sécurité au Mali, où des consultations nationales ont été organisées du 10 au 12 septembre, au Burkina Faso, où un atelier national de validation s'est tenu le 30 septembre, et au Niger, où le processus était en cours au moment de l'établissement du présent rapport.

59. L'UNOWAS a également aidé la CEDEAO à déterminer les priorités en amont de sa participation à la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Bakou en novembre, communiquant des informations sur les liens entre climat, paix et sécurité que les États Membres devaient examiner avant leur participation à la session. Dans le cadre d'une initiative conjointe de l'UNOWAS et de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, un atelier régional a été organisé du 29 au 31 juillet à Dakar afin de mettre au point une méthode d'évaluation des risques liés au climat qui tienne compte des connaissances locales et propose des solutions permettant de gérer les risques de manière durable. Au titre du Groupe de travail régional des Nations Unies sur les changements climatiques, la sécurité, l'environnement et le développement en Afrique de l'Ouest et au Sahel, l'UNOWAS a coorganisé un dialogue régional sur le climat et la mobilité du 17 au 19 septembre à Lomé, au cours duquel 70 participants issus de 16 pays d'Afrique occidentale et centrale ont souligné l'importance d'une participation inclusive, en particulier des femmes et des jeunes, dans la prise de décisions liées au climat. En partenariat avec le Fonds pour la consolidation de la paix et d'autres entités des Nations Unies, l'UNOWAS a également donné des orientations aux autorités gambiennes en ce qui concerne les approches et éléments clés à prendre en compte dans la conduite de l'évaluation des risques liés à la sécurité climatique dans le bassin du fleuve Gambie.

D. Mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

60. L'UNOWAS a continué de collaborer avec le Bureau du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel et d'autres entités des Nations Unies pour faire avancer la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Entre le 9 juin et le 5 juillet, le Bureau a participé à une mission des directeurs régionaux des Nations Unies au Burkina Faso, au Mali et au Niger, codirigée par le Coordonnateur spécial et le Directeur régional pour l'Afrique du Bureau de la coordination des activités de développement. La mission, qui visait à réaffirmer la volonté de l'ONU d'aider les trois pays à surmonter la situation complexe actuelle et de renforcer la structure des équipes de pays des Nations Unies ainsi que leur capacité à agir dans les domaines du développement, de l'action humanitaire et de la consolidation de la paix, a permis de tenir des discussions afin d'adapter l'aide apportée par l'ONU en fonction de l'évolution de la situation et des priorités nationales. Dans le prolongement de cette mission et de la visite de la Vice-Secrétaire générale, l'UNOWAS, par ses bons offices, ainsi que le Bureau du Coordonnateur spécial, aide les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies dans la région à renforcer la mise en œuvre des programmes menés dans le cadre de la stratégie intégrée et à intensifier les activités de développement et d'aide humanitaire menées par l'ONU dans les principaux domaines d'action. Les 10 et 11 juillet, en collaboration avec la Banque islamique de développement, le Bureau du Coordonnateur spécial a lancé une étude conjointe visant à répertorier les programmes de développement tenant compte du climat qui tiennent compte de la gouvernance et des questions connexes dans les pays concernés par la stratégie.

61. Le 29 août à Conakry, dans le cadre de l'objectif de la stratégie destinée à promouvoir l'eau comme accélérateur de développement, plusieurs entités des Nations Unies ont validé un plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration du Fouta Djallon, qui fait suite à une mission menée par le Coordonnateur spécial et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture dans la région du Fouta Djallon en Guinée pour faire le point sur les problèmes environnementaux susceptibles d'avoir des répercussions sur certaines des principales sources d'eau de la région, notamment le fleuve Sénégal. Le 30 septembre, le Coordonnateur spécial a lancé l'initiative « Voix du Sahel : conversations, visions et solutions », qui vise à faire entendre la voix des jeunes et à changer le discours sur le Sahel en diffusant des récits d'expériences positives et en célébrant les diverses cultures et pratiques créatives. Cette initiative devrait orienter les programmes à mener dans la région dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Le Bureau du Coordonnateur spécial a continué de s'employer à mobiliser le système des Nations Unies au Sahel et à renforcer la cohérence des priorités de développement des Nations Unies en mettant en place des programmes intégrés et en s'efforçant de promouvoir la bonne gouvernance, le respect de l'État de droit, les droits humains et la prise en compte des questions de genre.

62. L'UNOWAS a continué de collaborer avec ses partenaires pour promouvoir la bonne gouvernance, les droits humains, l'état de droit et l'intégration des questions de genre. Conscient du rôle central que jouent les institutions nationales des droits humains, le Bureau, en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la CEDEAO, a appuyé la sixième consultation régionale des institutions nationales des droits humains en Afrique de l'Ouest, qui s'est tenue à Cotonou du 27 au 29 août.

63. L'UNOWAS a continué de renforcer l'Association des barreaux de l'Afrique de l'Ouest après que celle-ci a repris ses travaux avec l'appui de l'ONU en 2023. En collaboration avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la

paix, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de paix, il a appuyé la deuxième conférence annuelle de l'Association, qui s'est tenue du 25 au 27 juin à Cotonou. À cette occasion, l'Association a adopté une constitution et élu son comité exécutif.

64. L'UNOWAS a apporté un appui technique au Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour l'aider à organiser une consultation régionale avec les parties prenantes du Réseau des Nations Unies sur les migrations le 28 août à Dakar, en préparation de l'examen du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières qui s'est tenu à Abuja les 3 et 4 septembre.

65. Dans le prolongement des efforts qu'il déploie pour que les questions de genre soient prises en compte dans les activités de consolidation de la paix menées à l'échelle régionale, l'UNOWAS a organisé, du 10 au 12 septembre, un atelier de renforcement des capacités au Sénégal à l'intention de 25 dirigeantes et représentantes de réseaux de femmes de toute la région. Les participantes ont adopté un plan d'action et demandé la mise en place d'une équipe de réserve de médiatrices régionales. Le 15 octobre, à l'occasion de la Journée internationale des femmes rurales et de la Journée régionale portes ouvertes organisée à Freetown, le Représentant spécial a tenu des consultations avec des femmes et de jeunes leaders de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel afin de mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience dans la perspective du 25^e anniversaire de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité.

66. L'UNOWAS a continué d'héberger le secrétariat du Groupe de travail sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel et de coordonner les activités du Groupe. Lors d'une réunion en ligne tenue le 4 juillet, le Bureau a organisé un échange thématique sur l'utilisation de la technologie dans la prévention de l'extrémisme violent, auquel ont participé plus de 110 jeunes issus de 17 pays. À Freetown, du 16 au 18 octobre, il a accueilli la quinzième réunion annuelle du Groupe, au cours de laquelle les participants ont examiné les problèmes rencontrés et validé les plans de travail nationaux et régionaux pour 2025.

67. En collaboration avec des partenaires, l'UNOWAS a œuvré en faveur de la prise en compte et de la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité en vue de l'élaboration des plans d'action nationaux sur la résolution [2250 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. À cet égard, le Bureau, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et d'autres partenaires ont continué à mettre en œuvre le projet du fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour la paix et le développement sur le renforcement des capacités nationales relatives aux jeunes et à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest. Des consultations régionales ont eu lieu au Bénin, les 14 et 15 et 17 et 18 octobre, et au Libéria, les 17 et 18 octobre. Avec l'appui de l'UNOWAS et d'autres entités des Nations Unies, la Guinée, le Sénégal et le Togo ont également commencé à élaborer leurs plans d'action.

IV. Observations et recommandations

68. La région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel a toujours été un exemple positif d'intégration régionale et apporte des avantages concrets aux États Membres. Compte tenu de l'affaiblissement des liens et de l'environnement de plus en plus complexe, il est essentiel que les dirigeants régionaux redoublent d'efforts pour surmonter les différences et promouvoir la coopération régionale s'ils veulent s'attaquer aux problèmes persistants. Il s'agit là d'un préalable essentiel à la mise en place d'un

mécanisme de sécurité régional efficace permettant de combattre les menaces constantes que représentent l'insécurité, l'extrémisme violent et la criminalité transnationale organisée, qui mettent en danger la vie et les moyens de subsistance des populations de la région. En l'absence de coopération, les vulnérabilités risquent de s'aggraver à mesure que l'insécurité gagne du terrain.

69. Afin de favoriser la collaboration en matière de sécurité, j'insiste pour que l'on accélère la mise en œuvre de l'Initiative d'Accra et que l'on veille à la pleine opérationnalisation de la Force en attente de la CEDEAO, conformément au plan d'action de lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest pour 2020-2024. Il est tout aussi important d'appliquer la résolution 2601 (2021) du Conseil de sécurité sur la protection de l'éducation en période de conflit et de s'attaquer aux causes profondes du terrorisme et de l'extrémisme violent au moyen d'une approche globale, qui passe notamment par la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Je demande également qu'un soutien accru soit apporté à la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram.

70. Je demande que de véritables efforts en faveur d'une réforme politique et d'un dialogue inclusif et véritable soient consentis par les pays en transition pour rétablir rapidement l'ordre constitutionnel et promouvoir la consolidation à long terme de la démocratie, de l'état de droit et de la stabilité. J'exhorte les partenaires internationaux à continuer de soutenir ces pays et leurs populations dans les efforts qu'ils déploient pour lutter contre les menaces qui pèsent sur leur sécurité et jeter les bases d'un développement et d'une transformation économique durables.

71. Étant donné que le Pacte pour l'avenir souligne qu'il importe d'investir dans des mécanismes de renforcement de la confiance et de favoriser le dialogue, j'encourage la CEDEAO à profiter de son prochain sommet extraordinaire sur l'avenir de l'intégration régionale pour réaffirmer ses priorités et réajuster les mécanismes de sorte qu'ils bénéficient véritablement à l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, dont les environnements politiques et socioéconomiques sont en pleine évolution. Les tendances actuelles en matière de migration montrent qu'il est urgent de mettre en œuvre des politiques et des programmes qui répondent aux espoirs des jeunes de la région, qui aspirent à un avenir meilleur.

72. Je me félicite du déroulement pacifique des élections législatives et présidentielles en Mauritanie et au Sénégal. Je compte que les élections générales qui se tiendront au Ghana se dérouleront dans le même climat de paix. J'encourage les parties prenantes nationales et les organismes de gestion des élections en Côte d'Ivoire à redoubler d'efforts pour parvenir à un consensus et faire en sorte que les élections de 2025 soient inclusives et participatives, en veillant à ce que les processus et programmes électoraux répondent aux aspirations de la population. Je me réjouis également des progrès accomplis en Sierra Leone comme suite à la signature de l'Accord d'unité nationale, et j'appelle à maintenir un esprit de collaboration en vue de la mise en œuvre intégrale de l'Accord. Je reste préoccupé par l'absence de consensus autour des prochaines élections qui se tiendront en Guinée-Bissau et demande aux parties prenantes d'engager, par un dialogue constructif, des réformes cruciales pour promouvoir la stabilité et le développement à long terme.

73. Le verdict rendu dans l'affaire des crimes commis au stade de Conakry le 28 septembre 2009 est une avancée notable dans la lutte contre l'impunité et vient rappeler qu'il est possible d'amener les auteurs de crimes à répondre de leurs actes. À cet égard, j'appelle également les Libériens et Libériennes à s'unir autour de la création de la Cour des crimes de guerre et des crimes et délits économiques, élément essentiel de responsabilisation, et à veiller à ce que ses procédures soient menées de

manière équitable et transparente. J'engage les partenaires internationaux à continuer d'appuyer le processus de justice transitionnelle en Gambie, qui progresse régulièrement.

74. Je reste profondément préoccupé par les sévères restrictions touchant l'espace politique et par les informations faisant état de violations des droits humains, notamment d'enlèvements et de disparitions forcées. Le respect des droits humains, y compris des libertés essentielles que sont la liberté d'expression et la liberté de réunion, constitue le fondement d'une gouvernance efficace et du contrat social entre les gouvernements et les citoyens.

75. Les graves inondations survenues en 2024 ont exacerbé les vulnérabilités dans toute la région et les changements climatiques continuent à poser d'importants problèmes. J'exhorte les pays de la région et la CEDEAO à élaborer des plans d'adaptation aux changements climatiques qui tiennent compte des risques de conflit et invite les partenaires à appuyer la mise en œuvre de ces plans dans le cadre d'une stratégie globale de consolidation de la paix tenant pleinement compte des risques de sécurité liés aux changements climatiques.

76. Si les progrès réalisés en matière de représentation des femmes dans les organes de décision ne sont pas encore acquis, je salue l'adoption du projet de loi ghanéen sur l'action positive en matière d'équité de genre et souhaite vivement qu'il soit mis en œuvre dans les meilleurs délais. Je demande également une nouvelle fois que les plans d'action nationaux pour l'autonomisation des femmes soient effectivement appliqués dans l'ensemble de la région.

77. Je me félicite des progrès que continue d'accomplir la Commission mixte Cameroun-Nigeria et j'encourage toutes les parties concernées à accélérer le règlement des quelques points de désaccord qui subsistent afin que l'arrêt de la Cour internationale de Justice de 2002 soit mis en œuvre et que la Commission puisse mener son mandat à bien.

78. Dans le prolongement des résultats positifs obtenus par la collaboration mise en place dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, avec l'appui de l'UNOWAS, du Bureau du Coordonnateur spécial et du système des Nations Unies pour le développement aux niveaux régional et national, j'exhorte les parties à continuer de coopérer dans la mise en œuvre de la stratégie en renforçant les partenariats et en allouant davantage de ressources à la région.

79. Malgré les contraintes financières qui pèsent sur l'UNOWAS, l'Organisation des Nations Unies reste déterminée à promouvoir la paix et la gouvernance démocratique en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Je tiens à exprimer ma gratitude à la CEDEAO, à l'Union africaine et à tous les partenaires régionaux pour la coopération dont ils continuent de faire preuve à l'égard de l'UNOWAS. Je tiens également à remercier le Représentant spécial, le personnel de l'UNOWAS et celui de la Commission mixte Cameroun-Nigeria, qui continuent de s'employer à promouvoir la paix et la sécurité dans la région.